

Pour diffusion immédiate  
Le 17 décembre 2015

## **Nouveaux règlements à l'horizon concernant les appareils de combustion au mazout**

WHITEHORSE — À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nouveaux règlements visant à protéger les Yukonnais des risques d'incendies et d'intoxication au monoxyde de carbone dans leur maison entreront en vigueur.

« L'installation et l'entretien régulier des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone sont d'excellentes façons de protéger votre maison ainsi que votre vie et celle de votre famille », a déclaré le ministre des Services aux collectivités, M. Currie Dixon. « Dans le cadre des nouveaux règlements, ces dispositifs pouvant aider à sauver des vies devront être installés dans toutes les habitations. »

Les règlements rendent obligatoire l'installation d'avertisseurs d'incendie dans toutes les habitations et de détecteurs de monoxyde de carbone dans toutes les habitations ayant un appareil de chauffage au mazout ou un garage attenant. De plus, l'installation et la modification d'appareils de combustion au mazout et de réservoirs de mazout ne devront être faites que par des techniciens qualifiés. Les propriétaires d'habitations doivent s'assurer que des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone sont installés et en bon état de marche, que le matériel est entretenu régulièrement, et que les permis requis ont été obtenus pour l'installation ou la modification d'un appareil résidentiel de combustion au mazout.

« Les campagnes de sensibilisation du public comme *Simplement vital* et la distribution de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone gratuits ont permis de mieux renseigner les Yukonnais sur la prévention des incendies et la détection rapide des dangers », a ajouté M. Dixon. « Aussi, la mise en place d'un registre des techniciens accrédités en mécanique d'appareils de combustion au mazout contribue à donner aux Yukonnais une plus grande confiance en ce qui à trait la sécurité entourant le système de chauffage de leur maison. »

En prévision des modifications, le gouvernement du Yukon a renforcé les capacités et les compétences à l'échelle locale en créant un programme de formation en mécanique d'appareils de combustion au mazout. La Section de la sécurité des bâtiments du ministère des Services aux collectivités offre aux inspecteurs en bâtiment de la formation en ce qui concerne l'inspection des systèmes de chauffage et maintiendra dorénavant un registre public des techniciens accrédités en mécanique d'appareils de combustion au mazout au Yukon.

-30-

Renseignements :

Dan Macdonald  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-6470  
dan.macdonald@gov.yk.ca

Amanda Couch  
Communications  
Services aux collectivités  
867-332-4188  
amanda.couch@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 15-389*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.